



Chargé·e d'études en urbanisme

Catégorie : A

Employeur : Rennes Métropole

Direction :

Direction Aménagement Urbain et Habitat

Effectif : 150 agents

Leur raison d'être : Pour Rennes Métropole : réguler le foncier de manière coordonnée et planifier l'offre de logements et d'activités (neuf ou rénovation). Pour la Ville de Rennes : développer et partager le projet urbain dans la concertation, réussir les opérations ANRU, loger les différents publics en assurant la qualité des usages pour tou.te.s. De façon générale : travailler en transversalité pour englober l'ensemble de la chaîne de l'aménagement et faire le lien avec les autres politiques, renforcer la qualité de notre maîtrise d'ouvrage, être à la pointe de la transformation écologique du territoire.

Le sens de ce poste :

Au sein d'une équipe composée de plusieurs urbanistes référents, l'agent intervient dans le cadre des procédures liées à l'élaboration et à la mise à jour des documents cadres d'urbanisme. En tant qu'urbaniste référent, il est le référent principal d'un secteur géographique de la Métropole ("chef de file" de la DAUH pour les communes de son secteur) et d'une thématique. En outre, les référents urbanistes assurent des missions générales de chargés d'études pour la définition des projets portés par la Ville de Rennes ou par Rennes Métropole.

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 39h00

Lieu de travail : Hôtel de Rennes Métropole

Matériel(s) à disposition : PC, imprimante partagée

Missions de suppléance :

Télétravail : Oui

Date de mise à jour de la fiche de poste : Juin 2025

Service :

Service Planification Etudes Urbaines

L'équipe : Le service pilote l'ensemble des procédures réglementaires liées aux documents d'urbanisme

Effectif Service : 27 agents

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Ingénieur territorial

Parcours : P2.

Éléments complémentaires de rémunération : IFSE liée au poste

Vos 3 principales missions :

1-Référent urbaniste d'un secteur de la Métropole

- Contribution à la mise en œuvre des projets communaux dans leur dimension réglementaire (traduction dans les différentes pièces du PLUi)
- Chef de file du secteur pour l'ensemble des services de la DAUH
- Interlocuteur privilégié des communes de son secteur pour les sujets d'urbanisme et d'aménagement
- Assistance des communes de son secteur dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets (élaboration de dossiers de consultation, choix de procédures opérationnelles, élaboration de contrats avec les aménageurs, ...)

2-Référent thématique sur une politique sectorielle

- Pilotage des réflexions autour des thématiques agriculture et biodiversité, expérience en matière de concertation avec les professionnels du milieu agricole, pilotage d'évaluation environnementale des plans et programmes
- Traduction de la thématique dans le PLUi

3-Chargé d'études en urbanisme

- Réalisation d'études en vue de la définition de projets d'urbanisme
- Conduite d'études de programmation urbaine réalisation d'études de faisabilité et d'insertion paysagère
- Relations partenariales sur les problématiques de développement urbain

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Capacités à travailler en équipe
- Aisance en matière de communication et de pédagogie auprès de différents publics
- Aptitudes rédactionnelles

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Maîtrise des outils réglementaires et procédures liées aux questions d'urbanisme et d'aménagement (approches réglementaires et procédures juridiques)
- Bon niveau d'expertise dans les thématiques liées au poste (agriculture et biodiversité)
- Maîtrise de la conduite de projet

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Aptitudes graphiques et intérêt aux outils cartographiques et de conception